

Coiffeur(euse)*

* Fiche métier supprimée dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015)

Couper et traiter les cheveux d'un patient ou d'un résident en contribuant à son confort et à la valorisation de son image.

SOINS

ASSISTANCE AUX SOINS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

05R80

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil des personnes (patients, usagers, familles, etc.)
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine
- Information et conseil auprès des personnels/utilisateurs/usagers, relatif au domaine d'activité
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Réalisation de soins corporels et esthétiques dans son domaine d'activité
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou son entourage
- Définir et mettre en oeuvre les soins esthétiques adaptés à la personne, relatifs à dans son domaine de compétence
- Définir et utiliser les techniques et pratiques adaptées à son métier
- Désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de nettoyage et de décontamination

- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels/des groupes
- Travailler en équipe/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Coiffure (42050)
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Hygiène générale (43403)
- Produits capillaires (42050)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : D1202 Coiffure](#)

FORMATION

CAP Coiffure (42050)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 12 octobre 1998](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation

- Par candidature individuelle
 - Par validation des acquis de l'expérience (VAE)
-

ADMISSIBILITÉ

Dès 15 ans après une classe de 3ème

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique, il est choisi parmi les personnes qualifiées de la profession.

Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

- Technologies des matériels et des produits.
- Vente des produits et des services et la réglementation des produits capillaires.
- Biologie : structure de la peau, composition du cheveu, croissance et chute, caractéristiques. Anomalies et affections : signes, causes, traitements.
- Environnement professionnel : cadre juridique, organisation et fonctionnement de l'entreprise.
- Arts appliqués (permet de travailler en dessin sur les formes, les volumes, les couleurs)
- Communication professionnelle

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques - sciences
- Education civique, juridique et sociale
- Education physique et sportive
- Langue vivante étrangère

STAGES EN ENTREPRISE

12 semaines (réparties sur l'ensemble de la scolarité, dans au moins 2 entreprises d'accueil).

OBTENTION DU DIPLÔME

3 ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

1. Coupe et coiffage homme (1 h, coefficient 3) + Vie sociale et professionnelle (1 h, coefficient 1)
2. Coupe, forme, couleur (2h30, coefficient 6) + Biologie, microbiologie, hygiène, technologie, arts appliqués et connaissance des milieux de travail (2h30, coefficient 4)
3. Communication (oral de 15 mn, coefficient 2)

3 ÉPREUVES GÉNÉRALES

1. Français (sur 10 points) et histoire - géographie (sur 10 points) (2 h + 15 mn, coefficient 3)
2. Mathématiques et Sciences (coefficient 2)
3. Éducation physique et sportive (coefficient 1)

ÉPREUVE FACULTATIVE

Langue vivante étrangère (oral de 20 mn)

BP Coiffure - Option A Styliste-visagiste ou B Coloriste-permanentiste

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Éducation Nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 12 octobre 1998](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue

En contrat d'apprentissage
En contrat de professionnalisation
Par demande individuelle

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un CAP Coiffure et entretien de motivation. Justifier de 2 ans de pratique avec le CAP ou 5 ans sans le CAP.

JURY

Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

UE 1. Création, coupe et coiffage
UE 1.1.1. Création, coupe et coiffage
UE 1.2.1. Création, coupe et coiffage
UE 1.3.1. Création, coupe et coiffage
UE 2.1. Coloration - permanente
UE 3. Sciences et technologies
UE 4. Gestion de l'entreprise
UE 4.1. Gestion de l'entreprise
UE 4.2. Gestion de l'entreprise
UE 4.3. Gestion de l'entreprise
UE 5. Arts appliqués
UE 6. Expression française et ouverture sur le monde
UP 1. Epreuve facultative

OBTENTION DU DIPLÔME

EPREUVES COMMUNES

E3 Sciences et technologies (Ecrit, 3 h, Coef.5)
E4 Gestion de l'entreprise : Vente et conseil (Oral et écrit, 20 mn, Coef.2), Gestion administrative et comptable (Ecrit, 2 h, Coef.2), Management (Ecrit, 2 h, Coef.2)
E5 Art appliqué (Ecrit, 2 h, Coef.2)
Expression française et ouverture sur le monde (Ecrit, 3 h, Coef.3)

EPREUVES SPÉCIFIQUES

OPTION A - STYLISTE-VISAGISTE

E1 Création, coupe, coiffage : création d'une coiffure personnalisée (1h45, Coef.5), Taille, coupe et coiffage imposés (1h15, Coef.5), Coiffure sur cheveux longs (1h30, Coef.5)
E2 Coloration, permanente (1h45, Coef.5)

OPTION B - COLORISTE-PERMANENTISTE

E1 Conception, forme et couleur : Mise en forme permanente (5h30, Coef.8), Coloration (3h20, Coef.7)
E2 Coupe et coiffage ville (1h, Coef.5)
Epreuve facultative
Langue vivante étrangère (Oral, 15 mn, points en plus)

Brevet de maîtrise coiffure (42050)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM)

VALIDEUR

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 3 octobre 2008](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale ou continue
En contrat d'apprentissage
En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire du BP Coiffure

JURY

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
 - le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
 - l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
 - des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation
 - le président du jury particulier
 - les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.
-

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Production d'un dossier de preuves et entretien avec un jury VAE.

JURY

Au minimum 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession (un chef d'entreprise et un salarié choisis par le président de la chambre des métiers et de l'artisanats sur les listes présentées par les organisations professionnelles) et 2 représentants de la chambre de métiers.

VALIDATION

Le dossier de preuves du candidat est organisé par domaine de compétences. Pour chaque domaine une ou plusieurs preuves sont demandées.

Chaque preuve fait l'objet d'une cotation selon un barème structuré en 4 niveaux :

3 = preuve très fondée

2 = preuve recevable

1 = preuve incomplète

0 = preuve non recevable

Pour qu'un domaine de compétences soit validé, il faut que le candidat ait obtenu un nombre de points minimum établi au niveau national.

la validation des différents domaines de compétences.

Validité des composantes acquises : 5 ans

PROGRAMME

Le titulaire assure deux types d'activités : la production et la direction de l'entreprise artisanale.

- Réaliser une prestation de coiffure de haute qualité en tenant compte du souhait et de la personnalité du client.
- Créer, développer et manager une entreprise artisanale de coiffure en termes de commercialisation, gestion économique et financière et gestion des ressources humaines.

CAPACITÉS DU DOMAINE PROFESSIONNEL

- Effectuer une prestation de coiffure créative qui tienne compte des souhaits du client
- Préparer et appliquer les produits capillaires en mettant en œuvre les techniques appropriées dans le respect

des règles d'hygiène et de sécurité

- Colorer, uniformiser, mécher la chevelure
- Mettre en œuvre les différentes techniques de coupe en intégrant les phénomènes de mode et des tendances
- Réaliser un coiffage, une mise en boucles, un chignon, monter les postiches en vue d'une prestation créative
- Réaliser une permanente sur toute la longueur de la chevelure pour tous types de coiffure, un défrisage/lissage sur tous types de longueurs

CAPACITÉS DU DOMAINE TRANSVERSAL

- Evoluer dans l'environnement politico-administratif et juridique au plan national et européen de l'entreprise artisanale de coiffure.
- Promouvoir le salon de coiffure en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions commerciales et de communication adaptées.
- Analyser la santé financière d'une entreprise de coiffure, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.
- Gérer le personnel en respectant les principes de droit du travail.
- Accompagner et former l'apprenant dans le métier de coiffeur.
- Communiquer à l'international dans l'exercice du métier de coiffeur.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne de 10/20 à chacun des modules.
Il n'y a pas de pondération entre les modules.

STATUT ET ACCÈS

Contractuel

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Equipe soignante et autres prestataires de service (équipe d'animation) pour intégrer les prestations de coiffure dans la planification des soins au patient
- Cadres de santé pour la transmission des besoins et organisation du temps de travail

- Direction des services économiques pour les commandes de matériels et produits

Structures

- Etablissement ou institution (de soins, de cure, maison de convalescence, de réadaptation, maison de retraite)
 - Salon de coiffure
 - Centre de loisirs, de vacances
 - Secteur du spectacle, de la mode
 - Entreprise de production et de distribution de produits capillaires
-

LIENS PROFESSIONNELS

- [Union Nationale des Entreprises de Coiffure \(UNEC\)](#)
- [Convention Collective Nationale de la Coiffure](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Aide médico-psychologique \(AMP\)](#)
 - [Aide-soignant\(e\)](#)
-